

## RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES AU SUJET DU PREAVIS MUNICIPAL 3/16

### « Comptes et rapport de gestion 2015 »

Au Conseil communal d'Aubonne

*Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,*

#### **Préambule**

Conformément aux dispositions des articles 106 et suivants du nouveau règlement du Conseil communal d'Aubonne, approuvé le 9 octobre 2015, et compte tenu des compétences particulières qui lui sont attribuées en matière de finances communales, la Commission des finances a procédé dans le courant du mois de mai 2016 au contrôle des comptes 2015 de la commune.

Suivant la procédure mise en place, la CoFin a procédé dans un premier temps à l'examen des différents chapitres des comptes en sous-commission avant de se réunir le 17 mai 2016 en séance plénière avec les représentants de la CoGest pour une synthèse des diverses remarques et questions d'ordre financier. Une séance réunissant les membres de la CoGest, de la CoFin et de la Municipalité a été ensuite tenue le 24 mai 2016 pour évoquer l'ensemble des questions touchant les comptes et la gestion de notre commune. Une délégation de la CoFin a également participé le vendredi 27 mai 2016 à la traditionnelle visite des domaines - *axée plus particulièrement cette année sur les immeubles du patrimoine administratif sis au Chêne* – ainsi qu'au repas servi ensuite aux commissaires.

La CoFin tient ici à remercier la Municipalité et particulièrement notre boursier communal, M. David Golay, de la qualité et de la précision du rapport rendu sur les comptes 2015, ainsi que de leur disponibilité dans le cadre de l'exercice de notre mandat.

#### **1. Remarques générales**

Parvenu au terme de ses travaux, la CoFin constate les éléments suivants :

1. Pour l'exercice 2015, notre **marge d'autofinancement** (*résultat opérationnel avant écritures de bouclement*), présente un montant de **CHF 5'622'144**, bien largement supérieur aux prévisions budgétaires (+ CHF 406'900) et en augmentation de CHF 2'873'047 par rapport aux comptes 2014 (CHF 2'749'097). Rappelons toutefois que ce résultat que l'on peut qualifier d'«exceptionnel», bien qu'attendu, est constitué essentiellement du produit de la vente du site de Pré-Baulan à la SEFA pour 4,9 mios CHF, montant (*gain financier et comptable*) qui n'entraîne aucun effet de levier sur notre part à la péréquation et à la facture sociale, basée essentiellement sur le point d'impôt. Ainsi, si l'on ne tient pas compte de cette opération de désinvestissement de notre patrimoine, la marge d'autofinancement se situe à environ 700'000 CHF, soit un montant plus proche des prévisions budgétaires. Cela nous conduit à rappeler ici l'importance du maintien du niveau de la marge d'autofinancement à un montant suffisant pour permettre le financement d'investissements par nos fonds propres et, ainsi, le maintien de la dette à un niveau raisonnable.

2. Le bénéfice de l'exercice 2015, d'un montant de **CHF 2'850'894** viré au compte « capital » (CHF 6'683'587.03 après attribution au 31.12.2015), n'a pas fait l'objet d'écriture de boucllement extraordinaire (attribution à des fonds ou amortissements supplémentaires), hormis les prélèvements et amortissements liés aux investissements.
3. L'écart entre le résultat de l'exercice et les prévisions budgétaires est de l'ordre de **CHF 6,8 mios** pour les revenus (+ 24.3 %) et **CHF 1,6 mios** pour les charges « ordinaires » (+5,8 %). Les éléments donnés aux points suivants justifient de telles différences.
4. **L'écart sur les revenus** est à rechercher principalement dans le revenu du patrimoine (+ 4,9 mios – vente de Pré-Baulan), à additionner à un rendement global des impôts excédant les prévisions (+ 865'844), au rendement des taxes, émoluments et produit des ventes de gaz (+ 488'589), ainsi qu'aux autres contributions cantonales et communales, constituées pour l'essentiel par la rétrocession de l'Etat pour l'impôt sur les frontaliers et les gains immobiliers (+ 456'940).
5. **L'écart sur les charges ordinaires** provient essentiellement de la constitution d'une provision (+ 2, 159 mios), sur les décomptes finaux 2015 de la péréquation et de la facture sociale à recevoir d'ici à la fin de l'été 2016, nécessitée par les recettes fiscales conjoncturelles particulièrement importantes de l'exercice 2015, ainsi que par le solde de la facture sociale 2014. Cet écart est toutefois atténué par des charges moindres dans le domaine des « Biens, services et marchandises » (- 524'087), notamment dans l'achat d'énergies (eau, électricité et gaz). Les écarts sur les autres postes ont fait l'objet d'explications détaillées données par la Municipalité dans les commentaires aux comptes ou lors de la discussion ouverte dans le cadre de l'examen des comptes.
6. On relèvera encore ici les effets de la modification imposée par la préfecture quant à la manière de comptabiliser les prélèvements aux fonds de réserve d'un investissement en vue d'un amortissement. Dans le but d'assurer la transparence de l'opération comptable, un amortissement extraordinaire doit d'abord être passé en compte, puis ensuite un montant correspondant est prélevé au fonds de réserve. Ce mécanisme explique l'excédent d'amortissement de 3'726'697 CHF dans les charges 2015 et l'excédent de prélèvement s/fonds spéciaux de 3'521'697 CHF dans les revenus 2015, qui apparaissent comme écritures de bouclement de l'exercice.
7. Les **crédits d'investissement** accordés par le Conseil au cours de l'exercice 2015 représentent 556'000 CHF en 2015. Il s'agit d'investissements du patrimoine administratif (*Sécurisation des usagers des transports publics et des piétons à l'Ouriette P 4/15 pour 453'000 CHF et Travaux à la Piscine pour mise aux normes de l'installation de stérilisation, rénovation de la pataugeoire et des annexes P 8/15 pour 103'000 CHF*). Les travaux relatifs à ces crédits étaient en cours d'exécution à la fin de l'exercice 2015
8. Les **dépenses nettes d'investissement** qui totalisent 10,7 mios CHF en 2015 - *supérieures au plan quinquennal établi pour le budget 2015 à 9,5 mios CHF* – ont consisté dans l'achat d'immeubles au profit du patrimoine financier (*achat lot PPE « Lion d'Or » P 5/14 pour 865'000 CHF et achat des immeubles de la Place de l'Ancienne Gare P 1/15 pour 1'223'900 CHF*) et en investissements dans le patrimoine administratif sous forme d'ouvrages de génie civil et d'assainissement, de bâtiments et constructions et d'installation des services industriels pour différents objets immobiliers (*mise en séparatif Tavernier-Moulin-Marchands, réaménagement complet de la place de jeux du Chêne, déferrisation de l'eau potable, sécurisation des usagers de l'Ouriette, remplacement d'un véhicule de la voirie(balayeuse), renouvellement des poubelles publiques et révision du PGA, le nouveau complexe scolaire du cœur du Chêne représentant toutefois l'essentiel des coûts avec 6,3 mios CHF en 2015 pour un crédit total de 12 mios CHF*). Les investissements effectués en 2015 représentent 3'320 CHF/habitant.
9. Les dépenses figurent dans les comptes auxquels elles appartiennent.
10. Les comptes sont tenus avec exactitude et concordent avec les pièces présentées.

11. La conservation et le contrôle des pièces comptables sont suffisants.
12. Les inventaires des postes du bilan sont exacts et les taux d'amortissement appliqués aux investissements sont conformes aux décisions prises ou légales,
13. Les comptes des ententes intercommunales, associations de communes, sociétés commerciales, associations et donations auxquelles la commune est partie prenante ont été pris en considération.

La CoFin a également pris connaissance du rapport délivré le 12 avril 2016 par la fiduciaire Favre-Révision SA au Conseil communal d'Aubonne, portant sur la révision des comptes 2015, et qui relève dans ses conclusions ce qui suit :

« Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'éléments nous permettant de conclure que les comptes annuels (bilan, comptes de fonctionnement, tableau des investissements et engagements hors bilan) de la Commune d'Aubonne ne sont pas conformes à la loi et aux règlements. »

## 2. Remarques particulières

Suite à l'examen des comptes 2015 et aux réponses apportées par la Municipalité aux différentes questions posées, la CoFin relève ce qui suit :

### 2.1 Impôts

Première source des revenus communaux, le rendement des **impôts directs** est relativement sensible au système de perception en vigueur (*acompte/décompte*). Une analyse détaillée du rendement de l'impôt direct par période fiscale met en évidence ce décalage dans le temps, qui explique des écarts parfois importants d'un exercice à l'autre, ainsi que la difficulté des prévisions budgétaires que cela entraîne pour une commune.

Pour l'exercice 2015, les rentrées fiscales totales de l'année se répartissent par période fiscale comme suit :

Impôt Personnes physiques 2015 (hors prestations en capital)			Impôt Personnes morales 2015	
Année fiscale de référence	Impôt sur le revenu	Impôt sur la fortune	Impôt sur le bénéfice	Impôt sur le capital
2006	806	4'637	0	0
2007	./. 3'124	3'648	0	0
2008	./. 41'694	./. 2'560	0	0
2009	4'003	3'965	./. 1'252	0
2010	68'985	9'523	./. 5488	2'697
2011	./. 146'880	3'705	7'434	115
2012	600'962	533'055	16'076	766
2013	760'238	250'372	./. 101'432	./. 3'479
2014	511'781	./. 42'246	859'639	37'152
2015	6'917'911	1'338'654	2'156'187	62'623
2016	--	--	18'847	63
<b>Total 2015</b>	<b>8'672'987</b>	<b>2'102'754</b>	<b>2'950'012</b>	<b>99'937</b>

### Commentaires du tableau :

A l'exception de l'année 2015 qui ne totalise en fait que les acomptes courants de l'année (*puisque la taxation des revenus 2015 n'intervient qu'en 2016 !*), les montants indiqués pour les années précédentes représentent les rentrées fiscales par différence entre les bordereaux originaux émis (*décomptes finaux*) et les acomptes correspondants payés. En principe, une différence positive indique donc l'existence de « *rattrapages d'impôts* », comme c'est le cas pour les années 2012 à 2014 pour l'impôt sur le revenu et la fortune des Personnes physiques.

S'agissant de l'impôt sur le Bénéfice et de l'impôt sur le capital des Personnes morales, on constate par contre que leur rendement comprend des acomptes importants sur l'année 2014, sans que des taxations définitives ne soient encore intervenues.

- Le rendement de **l'impôt à la source** (762'070 CHF), lié au développement économique d'entreprises de notre commune, s'est accru de près de 160'000 CHF par rapport à 2014 ; cet élément peut être mis en relation avec la rétrocession de l'impôt sur les frontaliers, qui enregistre, elle aussi, une progression d'environ 18'000 CHF, pour s'établir à près de 475'000 CHF en 2015.
- En raison de la conjoncture économique ambiante, le rendement global des impôts spéciaux (*Droits de mutation, impôts de succession/donations et gains immobiliers*), soit un montant de 1'153'000 CHF, s'est révélé bien supérieur aux prévisions budgétaires 2015 (530'000 CHF), voire aux résultats de l'exercice 2014 (863'884 CHF).
- L'évolution du montant des **intérêts de retard** (*en forte progression*) s'explique par l'existence en 2015 d'intérêts conséquents liés au rattrapage fiscal. Pour ce qui est des **intérêts compensatoires** (*en ligne avec le Budget 20154 et en recul de moitié par rapport à 2014*), leur évolution pourrait laisser à penser que les contribuables se sont acquittés de leurs acomptes 2015 moins rapidement qu'en 2014.
- L'attribution de 150'000 CHF faite en 2015 au **fonds de réserve « créances irrécouvrables »** (Bilan : n° 928'214), nécessaire à couvrir les débiteurs douteux, est supérieure de 100'000 CHF aux prévisions budgétaires et quasiment équivalente à celle de l'exercice précédent. Cette attribution est dictée par l'impératif de couvrir, en fonction des risques encourus, le montant des créances en cause, estimées à 900'000 CHF (*820'000 CHF pour les débiteurs de l'Etat de Vaud et 80'000 CHF pour les débiteurs de la commune*).
- En relation avec ce qui précède, on relèvera finalement l'évolution importante des défalcatons d'impôts intervenues pour notre part communale aux impôts en 2015, soit 153'420 CHF, en augmentation d'environ 100'000 CHF par rapport aux prévisions budgétaires (*50'000 CHF*).

## **2.2 Charges liées aux autorités et au personnel**

- Les charges totales de 5'816'000 CHF sont très proches des prévisions budgétaires.
- Les charges liées aux autorités (*Municipalité 462'325 CHF / Conseil communal 41'258 CHF*) restent dans les mêmes proportions que pour l'exercice précédent.

- Sans compter le personnel auxiliaire payé à l'heure, l'effectif actuel des collaborateurs communaux fixes s'établit à **45 collaborateurs** (dont le tiers engagé à temps partiel), qui représente au total **38,5 EPT**, soit une augmentation de 1,6 EPT découlant de l'aménagement du temps de travail de plusieurs collaborateurs intervenu au sein des divers secteurs de l'Administration communale. A noter qu'aucune indexation au coût de la vie n'a été appliquée en 2015 aux salaires versés.
- La variation des traitements constatée dans le secteur « Contrôle des habitants et Réception » provient principalement de l'engagement d'une stagiaire, en partenariat financier avec la commune de Féchy.
- Un **audit de l'Administration communale** a été entrepris par la société Vicario, de Lausanne, au cours de l'exercice 2015 pour un coût total de 31'320 CHF. Le résultat de ces démarches s'est traduit par une meilleure approche générale de la gestion des Ressources humaines, mais aussi par la décision de la Municipalité de se séparer conventionnellement d'une collaboratrice.
- En ce qui concerne les **cotisations à la Caisse intercommunale de pensions (CIP)**, on relève que la part à charge du personnel âgé de plus de 23 ans est de 8 % du salaire coordonné, alors que la part du personnel plus jeune n'est que de 1 % (*part du risque uniquement, sans épargne*). A noter que la part de cotisation à charge de la Commune s'élève, quant à elle, à un taux de 16 % (+ 3 % à titre temporaire pour la recapitalisation).

### 2.3 Immeubles communaux

La Cofin tient tout d'abord à saluer l'opportunité saisie par la Municipalité dans le cadre de l'opération de vente de la parcelle de Pré-Baulan, en lien avec l'acquisition de la parcelle de l'ancienne Gare. Ce fut là une opération pleinement réussie pour les finances de notre Commune et le gage d'un réaménagement futur des lieux que l'on souhaite harmonieux à l'entrée de notre cité.

D'une manière générale, la CoFin constate que les rendements des immeubles sont bons, en particulier ceux des bâtiments scolaires, dont la gestion est assurée par l'Assagie.

Leur entretien fait l'objet d'un suivi périodique qui entraîne inévitablement certains frais nécessaires au maintien du rendement locatif. A cet égard et comme la visite des Domaines a permis aux commissaires de le constater, des coûts d'entretien, qui pourraient s'avérer parfois importants, restent cependant à prévoir pour certains immeubles, tels que le bâtiment de l'Esplanade et le Centre Culturel et Sportif du Chêne (*utilisé depuis 1981*), voire l'immeuble des Services techniques de la Place du Marché ou encore le bâtiment de l'ancienne Ecole, à Pizy. La nature et le coût des interventions restent étroitement liés à l'affectation de ces immeubles.

Dans un souci d'équilibre du Bilan, le Fonds de réserve 9281.14 « *Entretien des bâtiments communaux* » n'a pas été alimenté en 2015. Cette position se justifie par la volonté de ne pas gonfler les réserves sans avoir de contrepartie à l'actif.

### 2.4 Accueil de jour de la petite enfance et aide sociale

Dans la mesure où les comptes définitifs de l'AJEMA n'étaient pas connus lors de l'établissement du bouclage de l'exercice 2015, une provision de 50'000 a été comptabilisée en prévision du résultat définitif. Il s'agit là d'une charge difficilement maîtrisable et en augmentation constante. Rappelons que le déficit de l'AJEMA est réparti à 10 % en fonction des habitants et 90 % à la consommation. En accord avec le Conseil intercommunal, la participation des parents a été portée à une moyenne de 45 % depuis le 1<sup>er</sup> août 2014 et devrait représenter le 50 % d'ici à 2-3 ans.

## 2.5 Fortune de la commune

Compte tenu des importants investissements réalisés en 2015 et leur financement partiel par la trésorerie courante à hauteur de quelques 3 millions CHF, les comptes de notre Commune présentent, au 31 décembre 2015, un léger endettement net de **320'514 CHF**, soit environ **100 CHF/habitant**. A noter également que la charge d'intérêt nette par habitant de notre commune reste largement en-dessous de la moyenne cantonale.

## 3. Analyse comparative des finances communales

En complément au présent rapport, le tableau annexé donne l'évolution dans le temps des principaux indicateurs pour notre commune (ratios), qu'il convient toujours de considérer avec une certaine prudence, compte tenu de l'existence potentielle de revenus et/ou de charges extraordinaires susceptibles de fausser l'analyse, comme ce fut le cas en 2015.

## 4. Conclusions

Le résultat de l'exercice 2015 se caractérise par un important revenu extraordinaire (*gain financier et comptable*), ainsi que par un rendement des impôts ordinaires et spéciaux (*conjuncturels*) supérieur aux prévisions. Ces éléments ont permis notamment le financement par nos fonds propres d'une partie non négligeable de nos investissements, en particulier la construction du nouveau collège du Cœur du Chêne, tout en maintenant un niveau d'endettement supportable.

Attendu cependant qu'il est certain que la marge d'autofinancement « exceptionnelle » de notre commune pour l'exercice 2015 ne saurait se maintenir à un tel niveau à l'avenir et compte tenu de l'impact non encore totalement maîtrisé de la Réforme sur l'imposition des entreprises (RIE III), il conviendra de continuer à assurer une saine gestion de nos ressources permettant la couverture et la maîtrise des charges qui nous incombent, ainsi que la diversification de nos revenus hors fiscalité (*vente de gaz, rendements locatifs et taxes*) afin d'assurer le financement de nos projets futurs sans trop devoir recourir à l'emprunt.

Sur la base de ce qui précède, la Commission des finances, unanime, vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, d'accepter les comptes 2015 tels que présentés et d'en donner décharge avec remerciements à la Municipalité.

*Ainsi fait à Aubonne, le 31 mai 2016*

Pour la Commission des finances  
Le rapporteur :

P. Lincio

*Annexe : Tableau de l'analyse comparative 2015 des finances communales d'Aubonne*

# ANNEXE AU RAPPORT DE LA COFIN SUR LES COMPTES 2015

**COMMUNE D'AUBONNE**  
*Bourse communale*

valeurs en milliers de francs

## ANALYSE COMPARATIVE DES FINANCES COMMUNALES

Années	2005	2006	2007	2008	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Moyenne Total
Habitants	2749	2739	2768	2821	2815	2928	2977	3015	3050	3051	3227		
<b>COMPTES DE FONCTIONNEMENT</b>													
Revenus	20186	28689	25106	25907	27238	26515	24845	25408	27702	30826	34805	27112	288227
Charges	19694	22423	20693	22111	23604	23316	23085	26049	25658	28077	28183	23985	263833
Marge d'autofinancement MA	492	6266	4453	4796	3634	3199	1780	-641	2044	2749	5622	3127	34394
<b>COMPTES D'INVESTISSEMENTS</b>													
Dépenses d'investissements	1284	1051	315	1651	867	525	2104	1934	3194	9043	10714	2971	32162
Recettes d'investissements	1728	0	50	13	45	11	69	70	118	82	0	199	2164
Investissement net DIN	-442	1051	265	1638	822	514	2035	1864	3076	8961	10714	2773	30498
<b>BILAN FIN D'ANNEE</b>													
Actif disponible	16662	21591	23344	25343	28231	30367	31001	26158	25438	26061	29773	25821	25821
Endettement total	19281	18813	15193	14317	13914	14966	17590	15284	15646	22481	29193	17860	17860
Endettement net	2619	-2778	-8151	-11026	-14317	-15401	-13411	-10874	-9852	-3581	-579	-7941	-7941
Modification EN	-103	-5397	-5373	-2875	-3291	-1084	1990	4527	3559	9830	10294	1058	1058
<b>RATIOS</b>													
MA/EN	18.79%	-225.56%	-54.63%	-43.50%	-25.38%	-20.77%	-13.27%	5.90%	-20.75%	-76.77%	-970.19%	-129.65%	-129.65%
MA/RFE	2.44%	21.84%	17.74%	17.82%	13.34%	12.06%	7.16%	-2.52%	7.38%	8.92%	16.15%	11.12%	11.12%
MA/DIN	-111.31%	596.19%	1680.38%	292.80%	442.09%	622.37%	87.47%	-34.41%	66.46%	30.68%	52.48%	338.65%	338.65%
INP/RFE	2.30%	1.70%	1.86%	1.53%	1.70%	1.46%	1.42%	1.55%	1.15%	1.06%	0.95%	1.52%	1.52%
Intérêt passifs	465	489	468	412	462	386	353	393	319	328	329	400	400
Croissance annuelle revenus	-3.90%	42.12%	-12.49%	7.17%	1.23%	-2.65%	-6.30%	2.26%	9.03%	21.32%	25.64%	7.59%	7.59%
Croissance annuelle charges	-5.10%	13.86%	-7.89%	7.06%	6.75%	-1.22%	-1.08%	12.94%	-1.50%	7.78%	13.74%	4.12%	4.12%